



Harmonisation du trafic des paiements en Suisse

Aide-mémoire à l'attention des entreprises

www.bcn.ch/harmonisation-tp



Harmonisation du trafic des paiements en Suisse

La place financière suisse a lancé un vaste projet d'harmonisation des paiements afin d'adopter, d'ici fin 2018, la nouvelle norme ISO 20022. Avec cette migration, les systèmes et pratiques suisses vont non seulement répondre aux standards internationaux, mais également se simplifier et se moderniser.

La BCN prépare activement cette transition avec ses partenaires et fournisseurs. Nos spécialistes se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et assurer une migration en douceur.

De quoi s'agit-il ?

Le trafic des paiements en Suisse est actuellement régi par une multitude de normes, procédures et formats. La « migration ISO 20022 » vise à simplifier et uniformiser cet environnement en se calquant sur les normes internationales. D'ici 2020, l'ensemble du trafic des paiements en Suisse sera transformé pour répondre aux défis de demain.

Qui est concerné ?

Tout le monde est touché par cette harmonisation, mais à des degrés divers.

- Si vous utilisez BCN-Netbanking pour réaliser vos paiements, cette migration sera presque imperceptible. La BCN se chargera de réaliser les adaptations nécessaires et vous informera en temps utile. Le changement le plus visible sera pour début 2019, avec l'introduction de la nouvelle QR-facture.
- Pour les entreprises et particuliers qui recourent à des logiciels pour le traitement de leurs paiements, une mise à jour du logiciel sera nécessaire. Elle devra être planifiée assez tôt, surtout pour les utilisateurs de solutions développées sur-mesure.

Que va apporter la migration ?

- Le **numéro IBAN** sera l'unique moyen d'identifier un compte.
- Les bulletins de versement, actuellement déclinés en sept variantes, seront remplacés par la QR-facture.
- Les **messages de virements** seront **harmonisés** et contiendront des informations enrichies.
- Les communications interbancaires seront basées sur un langage commun, supprimant ainsi les systèmes « en doublon » entre les banques et Postfinance.
- La nouvelle norme répondra aux exigences de la loi sur le blanchiment d'argent et à d'autres dispositions légales.
- Le trafic des paiements dans son ensemble deviendra plus performant et plus fiable encore.

Cette harmonisation est aussi une opportunité pour les entreprises d'optimiser leurs processus de paiement et leur gestion de trésorerie.

Quand la migration a-t-elle lieu ?

Le processus d'harmonisation va s'échelonner entre début 2017 et mi-2020, en plusieurs phases successives.

- **Phase 1 (dès automne 2017)**: la BCN acceptera les nouveaux formats de paiements au format XML.
- **Phase 2 (début 2019)**: le prélèvement direct LSV+ et l'e-facture seront regroupés sur une plateforme unique.
- **Phase 3 (début 2019)**: introduction de la nouvelle QR-facture.

Pour chaque phase, l'ancien et le nouveau système cohabiteront pendant plusieurs mois afin que les acteurs puissent procéder aux changements nécessaires dans les délais requis.

La BCN vous accompagnera tout au long de ces étapes pour une transition en douceur.

Nouveau processus de paiement/virement

Ce chantier – le plus important et qui est traité en priorité – vise à uniformiser l'échange électronique de données financières, et ce à l'échelle nationale et mondiale. A terme (d'ici 2020), la norme ISO 20022 devient le langage commun pour l'ensemble du trafic des paiements suisses et transfrontaliers.

Ce qui change

- Les formats DTA et OPAE, VEC et BVR (utilisés par les banques et Postfinance) sont abandonnés au profit de la norme ISO 20022, écrite au format xml.
- L'IBAN devient l'unique numéro d'identification pour vos comptes.

Les avantages pour vous

- Les paiements sont exécutés plus rapidement.
- Chaque paiement est identifié sans équivoque grâce à la nouvelle référence continue.
- Le traitement, le contrôle et la réconciliation des paiements sont facilités (possibilité d'importer les relevés directement dans la comptabilité).

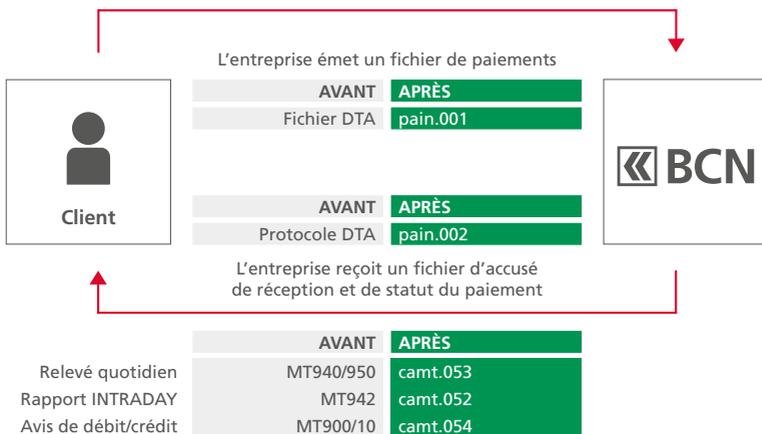
Calendrier

- **Dès le 1^{er} octobre 2017**, la BCN accepte les nouveaux formats de paiements. Jusqu'à mi-2018, les paiements dans les formats courants et nouveaux cohabitent (phase de transition).
- **Dès mi-2018**, tous les paiements doivent respecter la norme ISO 20022.
- **A partir de 2020**, l'IBAN sera l'unique numéro d'identification pour les comptes bancaires et postaux.

Les mesures à prendre pour les entreprises

- Jusqu'à mi-2018, adaptez ou faites adapter vos logiciels de paiements / comptabilité.
- Profitez de cette période pour mettre à jour vos procédures de comptabilité (paiements, facturation, etc.).

Système de paiement



Nouveau processus de prélèvement

La place financière suisse connaît actuellement plusieurs systèmes de prélèvement indépendants: le Debit Direct (Postfinance), le débit automatique LSV+/BDD et l'e-facture. A terme, ces solutions seront réunies sur une seule plateforme, avec des messages communs basés sur la norme ISO 20022.

Ce qui change

- Le prélèvement direct et l'e-facture continuent de coexister, mais sont regroupés sur une plateforme unique et centralisée (portail web).
 - Les fonctionnalités de l'e-facture sont optimisées et étendues.
- Le prélèvement SEPA (en euro) n'est pas concerné.

Les avantages pour vous

- Pour l'émetteur de factures, l'administration est simplifiée, les prélèvements et l'e-facture étant gérés avec un seul contrat directement depuis la plateforme.
- Pour les payeurs, l'inscription est facilitée, grâce au contrat unique, et entièrement digitalisée.

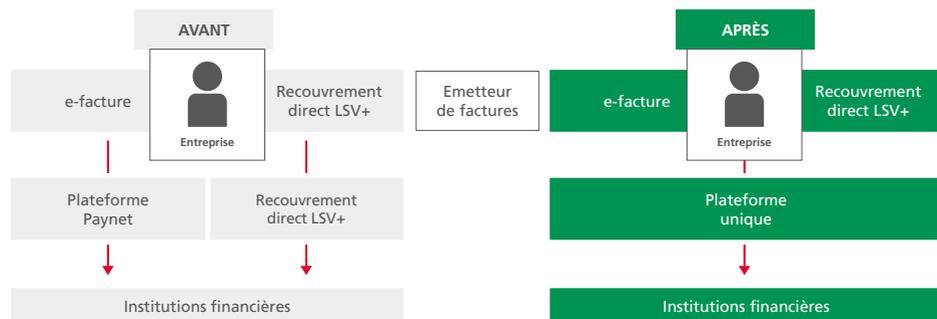
Calendrier

- **Dès début 2019**, les recouvrements peuvent être transmis selon le nouveau format (pain.008) conjointement avec les anciens formats.
- Pour l'instant, aucune échéance pour l'abandon des anciens formats n'est déterminée.

Les mesures à prendre pour les entreprises

Pour l'instant, le projet d'adaptation du système de prélèvements est encore en phase d'évaluation.

Système de prélèvement



Nouvelle QR-facture

L'introduction de la QR-facture constituera la phase finale et la plus visible de l'harmonisation des paiements. Les sept variantes actuelles de bulletins de versement disparaîtront au profit d'une facture avec code QR.

Ce qui change

- La QR-facture remplace tous les bulletins de versement actuels, et peut être libellée en CHF et en EUR.
- Toutes les informations nécessaires pour le paiement sont contenues dans le code QR. Elles sont également rédigées en toutes lettres dans la section paiement et sont ainsi lisibles sans aide technique.

Les avantages pour vous

Pour tous:

- Standard unique pour toute la Suisse et tous les paiements.

Pour l'émetteur de facture:

- La QR-facture peut être créée en recourant à une imprimante standard. La section paiement se présente uniquement en noir et blanc.
- Les prescriptions de présentation de la section paiement sont simplifiées et limitées au strict nécessaire.
- La QR-facture peut contenir des informations supplémentaires, par ex. l'identification de l'entreprise ou un numéro de facture pour le destinataire de la facture, permettant un rapprochement automatique avec sa comptabilité.
- Le code QR peut être apposé sur des affiches ou des flyers (par ex. pour des dons).

Pour le payeur:

- La section paiement de la QR-facture est en noir et blanc offrant ainsi un meilleur contraste et une meilleure lisibilité.
- La QR-facture permet de saisir en une fois toutes les informations de paiement – via smartphone (Mobile Banking) ou lecteur optique (e-banking). La saisie manuelle ou le complément de données après coup n'est plus nécessaire.
- La QR-facture est disponible pour des méthodes alternatives telles que TWINT ou l'e-facture si l'émetteur de factures les propose.
- Le paiement au guichet postal ou de la banque est toujours possible.

Calendrier

- **Dès début 2019**, la nouvelle QR-facture est introduite dans toute la Suisse.
- **Jusqu'à mi-2020**, les bulletins de versement courants cohabitent avec la nouvelle QR-facture. Les plateformes e-banking sont adaptées au nouveau bulletin.
- **Dès mi-2020**, les bulletins de versement orange et rose actuels ne seront plus traités et seront retirés de la circulation.

Les mesures à prendre pour les entreprises

La nouvelle QR-facture sera mise en circulation début 2019. Avant cette échéance, vous pouvez déjà anticiper certaines mesures :

- Si vous utilisez un appareil pour la lecture des bulletins (p.ex. lecteur optique), vérifiez qu'il est capable de lire des codes QR. A défaut, planifiez l'acquisition d'un appareil de remplacement (p.ex. smartphone).
- Si vous devez renouveler votre stock de bulletins courants, commandez des quantités appropriées en prévision du changement début 2019.
- Communiquez dès aujourd'hui systématiquement votre IBAN lors de vos paiements et dans vos différents documents (factures, lettres-type, ordres permanents, etc.).

Exemple fictif pour illustration

Robert Schneider AG
Bürschlistr. 100
7000 Bad Säckingen
Tel. +41 52 31 01 01
E-mail: r.schneider@schneider-garten.ch
Internet: www.schneider-garten.ch

Date: 01.10.2019

Motivation:
Pia Rutschmann
Marktgassee 28
9400 Rorschach

Mesures:
Merci de facturer comme suit l'adresse des articles que vous nous avez recommandés.

Facture n° No. 3333

Pos.	Désignation	Qté	Prix unitaire/CHF	Total/CHF
1	Terr. jardinage	22.99	100.00	2 299.00
2	Plan. Jardinage		200.00	100.00
Montant de la facture (TVA incl.)				2 399.00

Merci de votre ordre.
Merci aussi d'être de rigueur le montant de la facture. Merci les 30 jours.
Avec nos salutations les meilleures.

Robert Schneider

Section paiement QR-facture

Monnaie: CHF
Montant: 2 399.00

www.schneider-garten.ch

Section paiement QR-facture



Compte

CH44 3199 9123 0008 8901 2

Bénéficiaire

Robert Schneider AG
Via Casa Postale 1268/2/22
CH-2501 Biel/Bienne

Bénéficiaire final

Robert Schneider Services Switzerland AG
Via Casa Postale 1268/3/1
CH-2501 Biel/Bienne

Numéro de référence

210 0000 0000 3139 4714 3000 9018

Débiteur

Pia-Maria Rutschmann-Schnyder
Grosse Marktgassee 28/5
CH-9400 Rorschach

À payer jusqu'au

31.10.2019

Monnaie	Montant
CHF	199.99

